

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DCP80035** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **28/03/2024**

Objet : **marché 23.166 maintenance et entretien des fontaines**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **28/03/2024** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **d_cision 0035 march_ 23.0166 maintenance et entretien des fontaines.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20240328-DCP80035-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **28/03/2024**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_2024_0035

Objet : Marché n°23.166 marché
maintenance et entretien des fontaines
de la Ville de Tourcoing.

**DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et
L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2124-2 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DCPAJI_AR2023-0076 du 23 novembre 2023 portant délégation de signature à
Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 27/03/24;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant que la Ville de Tourcoing dispose sur son Territoire d'un patrimoine
architectural à entretenir composé notamment de huit fontaines ;

Considérant qu'un appel d'offre a été lancée le 22/12/23 en vue de la réalisation de
prestations de maintenance et d'entretien des fontaines de la Ville de Tourcoing ;

Considérant que la société HAINAUT MAINTENANCE a remis l'offre économiquement la
plus avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans le règlement de la
consultation ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure le marché n°23.166 avec la société HAINAUT MAINTENANCE,
sis au 187 rue Jean Jaurès ZI du Bas Pré à RAISMES (59 590) et dont le SIRET est le
32444470200017 pour un montant maximum annuel de 100 000€ HT soit un total de
400 000 euros maximum HT pour la durée du marché en vue de bénéficier de prestations
de maintenance et d'entretien des fontaines de la Ville.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget
communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

28 MARS 2024

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le :

28 MARS 2024

Publié sur le site de la Ville le :

28 MARS 2024